



FQSC

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES SPORTS CYCLISTES

4545, av. Pierre-De Coubertin, C.P. 1000, Succursale M

Montréal (Québec) H1V 3R2 Tél.: (514) 252-3071 Fax: (514) 252-3165

info@fqsc.net www.fqsc.net

Lire les informations annexées

DEMANDE DE SANCTION D'ÉVÈNEMENT ROUTE ET PISTE – 2012

Lieu de l'épreuve _____ Ancienneté _____ Année(s) _____

Date de l'évènement 1^{er} choix JJ / MM / AA 2^e choix JJ / MM / AA 3^e choix JJ / MM / AA

Nom de l'organisateur en chef _____

Licence ACC-UCI (OBLIGATOIRE AU 1^{ER} MARS 2012) _____

Nom du club organisateur _____

Adresse :

No. Rue App. Ville Code Postal

Tél. : () (rés.) Courriel : _____

Tél. : () (bur.) Téléc. : () _____

COMITE ORGANISATEUR

Responsable Sécurité : Tél. : () -

Responsable Technique : Tél. : () -

Responsable 1er soins : Tél. : () -

TYPE D'ÉPREUVECourse sur route Contre-la-montre individuel Courses par étapes (Nombre d'étapes) Critérium Contre-la-montre par équipe Épreuve sur piste **NIVEAU DE SANCTION**Régional Nord-Am Championnats Québécois Internationale B (masters, 2.2, 1.2) Provincial Coupe Québec National Internationale A (Coupe du monde, 2.1, 1.1) **JOURNÉE PORTES OUVERTES**Nous tiendrons une activité dans le cadre de la Journée québécoise des sports cyclistes (21 mai 2012). Oui : Non : Nous organiserons une ou deux journées portes ouvertes (maximum de une si vous avez répondu oui à la question précédente). 1 2

Quelles seront les dates de votre (vos) activité(s) portes ouvertes Date Date

Informations à publier sur le site internet de la FQSC concernant cette/ces journée(s)

Possibilité de faire parvenir ces informations par courriel (drp@fqsc.net) jusqu'à deux semaines avant la tenue d'un événement.

Horaire Heure de début - heure de fin Emplacement Adresse

Présentation de l'activité (ce qui sera fait, fournis ou pas, pré-requis)

OBLIGATION DE CONFORMITÉS

	OUI	NON	DÉLAIS
Licence d'organisateur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors de la demande de sanction
Demande d'autorisation corps policier (SQ ou Municipale)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	2 à 4 mois avant l'évènement
Demande d'autorisation municipale et MTQ	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	2 à 4 mois avant l'évènement
Fournir les informations pour l'info-course	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	2 mois avant l'évènement
Réserver les équipements en location à la FQSC	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	2 mois avant l'évènement
Contacteur le commissaire en chef de votre épreuve	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1 mois avant l'évènement
Envoyer une lettre d'information aux résidents	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1 mois avant l'évènement
Contacteur l'opérateur photo-finish pour prévoir les installations	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1 mois avant l'évènement
Service de premiers soins avec une Trousse de premiers soins	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1 mois avant l'évènement
Lettre d'information du service hospitalier et ambulancier	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1 mois avant l'évènement

Je, soussigné, déclare avoir pris connaissance du Règlement de sécurité en cyclisme sur route ou piste et du Guide d'organisation d'une course sur route. Je m'engage à les respecter et les appliquer dans l'organisation de l'évènement identifié ci-haut et je m'engage à payer les frais liés à l'organisation de l'évènement.

Signature ou initiales de l'organisateur _____

Jour _____

Mois _____

Année _____

À l'usage de la FQSC

No. facture : _____ Montant payé : _____ \$ Comptant Chèque

Reçu le : _____ Émis le : _____ Par : _____

RETOURNEZ CE FORMULAIRE AVEC LES DOCUMENTS ET LE PAIEMENT REQUIS

PROCESSUS DE SANCTION D'ÉVÈNEMENT

Le président du Comité organisateur ou l'organisateur indépendant devra détenir une licence d'organisateur au secteur route et piste de la FQSC, pour obtenir une sanction pour un événement en cyclisme sur route et piste

Les événements sanctionnés par la FQSC doivent respecter les normes prévues dans le Guide d'organisation d'une course sur route et au Règlement de sécurité en cyclisme sur route ou piste approuvé par le gouvernement du Québec.

Le Comité organisateur doit retourner à la FQSC le formulaire de demande de sanction ainsi que le paiement de la sanction avant la date prévue :

- sanction Provinciale, Nord-Am, National ou International : 31 janvier
- sanction Régionale : 28 février

Il est sous la responsabilité de l'organisateur en chef de vérifier l'exactitude des informations concernant son ou ses événements à la section info-course du site internet de la FQSC au www.fqsc.net. L'organisateur régional doit aussi faire parvenir les résultats de chaque événement dans la semaine suivant celui-ci. La FQSC doit recevoir les résultats en copie électronique par courriel au drp@fqsc.net.

En acceptant la demande de sanction, la FQSC identifie l'événement au calendrier des événements et s'engage à protéger la date d'inscription vis-à-vis d'autres requêtes de sanction pour la ou les mêmes épreuves.

Le non respect des normes du Guide d'organisation et/ou le Règlement de sécurité peut amener le Comité directeur route et piste de la FQSC à retirer la sanction. Un tel défaut observé par le délégué technique de la FQSC ou le commissaire en chef lors de la journée de l'événement peut amener le délégué technique ou le commissaire en chef à ne pas autoriser la tenue de l'événement ou d'une portion de l'événement.

Tout organisateur, ou club organisateur, pourrait se voir refuser l'octroi de la sanction, si ce dernier a un compte en souffrance à la FQSC.

FRAIS DE SANCTION 2012

Régional	75 \$ + Fonds de développement
Provincial	175\$ + Fonds de développement
Interprovincial	300\$ + Fonds de développement
Coupe du Québec	300\$ + Royauté + Fonds de développement
Championnat du Québec	300\$ + Fonds de développement
Nationale	500\$ + Fonds de développement
International B (Masters, 2.2, 1.2)	750\$ + Fonds de développement
International A (Coupe du monde, 2.1, 1.1)	1500\$ + Fonds de développement
Coupe du Québec piste	0\$
Championnat du Québec piste	250\$+ Fonds de développement

Fonds de développement 1,00\$ par coureur par événement

Royauté 1,00\$ par coureur par jour

Lors d'une épreuve Nationale et Internationale, le Comité organisateur doit payer un frais de sanction à la FQSC et un frais de sanction à l'Association cycliste canadienne. Les frais de sanction identifiés ici sont ceux perçus par la FQSC. Le frais de royauté est perçu lors des épreuves d'endurance et de descente telles que définies au Guide d'organisation de la FQSC.